

Aide aux centres de formation

Rapport n° CP/2012/68

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

Aide aux centres de formation.

Les membres de la commission des sports ont émis un avis favorable à la reconduction d'une subvention de 90 000 € à la SAEMSL Strasbourg Illkirch-Graffenstaden, pour le fonctionnement du centre de formation de son club professionnel au titre de la saison 2011/2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15270	65-6574-32	155 000,00 €	155 000,00 €	90 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 90.000 € à la SAEMSL Strasbourg Illkirch-Graffenstaden au titre de l'aide aux centres de formation.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le Département et la SAEMSL Strasbourg Illkirch-Graffenstaden, bénéficiaire de cette subvention, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL